



# La pêche durable, nouvelle stratégie des gros poissons ?

Rapport réalisé en  
décembre 2016 par :  
Estelle BARRERE  
Tom COLLOMBAT  
Solène GRAILLE  
Simon MARTIN  
Antoine MEUNIER  
Laurène PROUST

# La pêche durable, nouvelle stratégie des gros poissons ?

---

## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>La pêche durable, nouvelle stratégie des gros poissons ? .....</b>   | <b>2</b>  |
| INTRODUCTION : « pêche durable » et durables controverses.....  | 3         |
| PLONGEE DANS L'EAU TROUBLE DES DEFINITIONS.....   | 6         |
| <i>Le droit, un cap difficile à tenir.....</i>  | <i>6</i>  |
| <i>Durabilité : quand les consommateurs mènent la barque.....</i>   | <i>8</i>  |
| <i>Échapper à l'appellation « industriel » pour passer entre les mailles du filet.....</i>  | <i>9</i>  |
| MAL DE MER CHEZ LES EXPERTS : DES DIVISIONS DANS LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE.....  | 12        |
| <i>Le protocole scientifique en question.....</i>   | <i>12</i> |
| <i>Avis de tempête entre les experts scientifiques.....</i>   | <i>14</i> |
| IMMERSION DANS LES FILETS DE LA REGULATION.....   | 16        |
| <i>Les quotas.....</i>  | <i>16</i> |
| <i>Les aires marines protégées.....</i>   | <i>18</i> |
| <i>Les labels.....</i>  | <i>19</i> |
| <i>L'interdiction de certaines techniques de pêche.....</i>   | <i>20</i> |
| CONCLUSION.....   | 22        |
| LISTE DES ANNEXES.....  | 23        |
| <i>Annexe 1 - Liste des entretiens réalisés.....</i>  | <i>23</i> |
| <i>Annexe 2 - Tableaux récapitulatifs des représentations relatives aux différentes formes de pêche<br/>    (extrait de l'enquête La Pêche durable).....</i>  | <i>24</i> |
| <i>Annexe 3 - Graphique représentant le rôle des consommateurs dans la promotion de la pêche<br/>    durable (extrait de l'enquête La Pêche durable).....</i> | <i>26</i> |
| <i>Annexe 4 - Tableau récapitulatif des définitions des différents types de pêches selon 3 critères<br/>    distincts.....</i>                                | <i>26</i> |
| BIBLIOGRAPHIE.....  | 28        |

## INTRODUCTION : « pêche durable » et durables controverses

### FOCUS SUR LA DURABILITE

Depuis le Rapport de Brundtland en 1987 et la définition du développement durable, la notion de **durabilité** s'est solidement étendue dans les travaux scientifiques et les débats médiatiques. Elle renvoie communément à la capacité d'un mode de production ou d'un système à répondre aux besoins présents (et locaux) sans empêcher les générations futures (ou les populations vivant ailleurs) de subvenir à leurs propres besoins. Dès lors, un système durable est celui qui assure le développement économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement. Ce néologisme connaît un succès incroyable depuis les années 1990 et est repris quotidiennement dans les sphères médiatique, scientifique et politique. Pour permettre la transition des organisations vers la durabilité, de nombreuses initiatives ont émergé : le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), des normes environnementales (ISO 14 000), des standards sociaux (OHSAS 18 001) ou des labels durables (Forest Stewardship Council). Si bien qu'aujourd'hui, l'objectif de durabilité est prôné dans chaque secteur d'activité.

La pêche s'inscrit dans ce contexte global de mise à l'agenda du principe de durabilité. Comme les autres secteurs, elle se dote d'instruments pour permettre cette transition et développe des outils (comme le label MSC) pour faciliter la prise en compte de cette exigence.

L'une des particularités du secteur de la pêche réside dans les tensions autour de différentes visions de la durabilité. C'est pourquoi, on assiste, depuis plusieurs années, à un affrontement sur les terrains politique et médiatique d'acteurs souhaitant mettre en avant leurs visions de la pêche et de la durabilité.

En 1609, Grotius publie *De la liberté des mers*, ouvrage fondateur pour le droit de la mer et dans lequel il affirme que « *la pêche en mer est libre, car il est impossible d'en épuiser les richesses*<sup>1</sup> ». Ce précepte a longtemps fait foi dans le secteur de la pêche, jusqu'à ce qu'émergent, depuis la fin des années 1970, des contestations portées par des scientifiques, des écologistes, des ONG, etc. La surpêche, phénomène de surexploitation des ressources marines, résulte de la volonté de répondre à la demande croissante en poissons d'une population en constante augmentation. D'après le rapport 2016 de la FAO sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture<sup>2</sup>, 31,4% des stocks de poissons sont surexploités, 58,1% sont exploités au maximum et 10,5% sont sous-exploités. Cette pêche excessive est la cause de pressions importantes sur les milieux et engendre de nombreuses résistances, souvent virulentes, de la part de la société civile. Dès lors, pour nourrir la population mondiale tout en respectant les écosystèmes marins, un nouvel enjeu apparaît : appliquer les principes du développement durable à la gestion halieutique.

Parallèlement, on constate, depuis le début des années 2010, un durcissement des tensions entre différentes parties prenantes, qui se cristallise notamment autour du controversé label MSC (Marine Stewardship Council) au niveau international.

Rappelons pour mémoire que le label MSC a été créé en 1997 par le WWF et Unilever dans l'objectif de guider les consommateurs vers les produits de la mer pêchés durablement. Depuis 1999, le MSC est une ONG à but non lucratif indépendante, où de nombreux scientifiques et experts collaborent et rendent des avis. La certification est volontaire, se fonde sur un référentiel environnemental et est accordée aux pêcheries de capture sauvage.

<sup>1</sup> Grotius Hugo, *Mare Liberum*, 1609

<sup>2</sup> FAO. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous, 2016, 39p.

Au départ, les principes de ce label étaient soutenus par les scientifiques : il s'agissait de pérenniser les stocks de poissons, de minimiser l'impact environnemental et de promouvoir un système de gestion efficace. De nombreux acteurs (experts, pouvoirs publics, pêcheurs...) s'accordaient à dire que la démarche était louable et pertinente. En revanche, depuis quelques années, de nombreuses critiques voient le jour.

Ainsi, en 2010, la revue scientifique internationale *Nature* publie un article intitulé « Seafood stewardship in crisis<sup>3</sup> », dans lequel des scientifiques spécialisés dans les questions halieutiques (dont Daniel Pauly) dénoncent ce label. Ils assurent que non seulement celui-ci ne protège pas l'environnement, alors que c'était sa fonction première, mais qu'il a même l'effet pervers de favoriser la certification de grandes pêcheries ne répondant pas à des critères de durabilité. D'autres articles scientifiques vont par la suite aller dans le même sens, à l'image de la lettre ouverte « Fishing for Data in the Ross Sea », publiée en 2010 dans la revue *Science*<sup>4</sup>.

Progressivement, d'autres arguments viennent étayer la critique : le coût important de l'obtention du label (plusieurs dizaines de milliers d'euros<sup>5</sup>) qui exclut de fait les petites pêcheries de la certification. En outre, la connivence entre certains membres du MSC (notamment au sein du Conseil d'Administration) et des acteurs de la pêche est pointée du doigt, remettant en cause l'indépendance du label. A ce titre, il est juste de souligner des problèmes de représentativité ; par exemple, on trouve très peu de membres des pays côtiers du Sud au sein du CA alors que ceux-ci sont potentiellement plus dépendants des pêcheries pour leur sécurité alimentaire. Enfin, certaines certifications délivrées sont remises en cause, et cela en raison d'un supposé manque de données scientifiques. Ainsi, en 2010 la certification obtenue pour la pêche de la Légine dans l'Antarctique a suscité une forte opposition de la communauté scientifique, argumentant que l'incertitude sur l'état du stock de cette espèce ne permettait pas de certifier sa pêche comme durable<sup>6</sup>.

### **En quoi la pêche durable catalyse-t-elle les tensions entre différentes conceptions de la pêche ?**

Au-delà même de l'actualité vive de cette question (le 29 novembre dernier, le WWF France organisait une série de conférences sur le thème « Océan & Pêche Durable » en présence de Ségolène Royal, et quelques jours plus tard, un document interne à l'ONG dénonçait la délivrance du label MSC à des industriels asiatiques<sup>7</sup>), l'exemple du label MSC et l'objectif de durabilité mettent en lumière, selon nous, les paradoxes et les différentes représentations existantes autour de la pêche, de la mer, de la nature et de la gestion des ressources qu'elle offre. Ces différences sont à l'origine d'une multitude de définitions et de méthodes visant à réguler l'activité et à parvenir à une gestion durable des stocks marins.

---

<sup>3</sup> Jacquet, J., D. Pauly, D. Ainley, P. Dayton, S. Holt, & J. Jackson. Seafood stewardship in crisis. *Nature*, 2010, vol. 467, pp. 28 - 29 [consulté le 03/10/2016].

<sup>4</sup> Louise K. Blight et al., Fishing for Data in the Ross Sea. *Science*, 2010, vol. 330, pp. 1316 [consulté le 03/10/2016].

<sup>5</sup> Gaëlle DUPONT, Polémique autour de la pêche certifiée « durable », Le Monde [en ligne], 06/09/2010, [23/10/16]. URL : [www.lemonde.fr/planete/article/2010/09/06/polemique-autour-de-la-peche-certifiee-durable\\_1407312\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/09/06/polemique-autour-de-la-peche-certifiee-durable_1407312_3244.html)

<sup>6</sup> Amélie LESCROEL et Sylvain ANGERAND, Pêche durable : MSC, l'écolabel qui encourage le massacre, Le Nouvel Obs [en ligne], 22/02/2011, [23/10/16]. URL : [www.rue89.nouvelobs.com/planete89/2011/02/22/peche-durable-msc-lecolabel-qui-encourage-le-massacre-191747](http://www.rue89.nouvelobs.com/planete89/2011/02/22/peche-durable-msc-lecolabel-qui-encourage-le-massacre-191747)

<sup>7</sup> Martine VALO, Polémique autour du label « pêche durable », Le Monde [En ligne], 30/11/2016 [consulté le 04/11/2016]. URL : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/30/polemique-autour-du-label-peche-durable\\_5040914\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/30/polemique-autour-du-label-peche-durable_5040914_3244.html)

Mieux, en approfondissant l'étude de cette controverse, nous avons identifié trois principaux points de tension qui empêchent, à ce jour, l'entente entre les différentes parties prenantes. En effet, les définitions adoptées, l'influence de l'expertise scientifique et la pertinence des instruments de régulation mis en œuvre cristallisent l'opposition des acteurs.

Cette analyse s'appuie sur diverses ressources bibliographiques, mais aussi sur des entretiens que nous avons réalisés<sup>8</sup> auprès des principaux spécialistes de la question (scientifiques, ONG, décideurs publics, pêcheurs, industriels et consommateurs). Tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un problème global et mondial, nous avons centré notre réflexion sur la situation actuelle en Union Européenne, car c'est celle que les acteurs que nous avons interrogés connaissent le mieux et pour laquelle nous avons le plus de ressources disponibles.

---

<sup>8</sup> Voir Annexe 1 - Liste des entretiens réalisés

## PLONGEE DANS L'EAU TROUBLE DES DEFINITIONS

La pêche telle qu'elle est pratiquée actuellement au sein de l'Union Européenne est plurielle. C'est cette diversité qui contribue à alimenter la controverse car il est difficile de s'accorder sur des définitions et des catégories précises et spécifiques. En effet, les types de pêche varient selon les pays, les modèles économiques, les tailles des bateaux, les espèces pêchées, les instruments utilisés, les durées de sortie en mer, les périmètres couverts etc. Ils n'existent donc pas *une pêche*, mais *des pêches*, dont les catégories et les frontières sont plus ou moins codifiées et pour lesquelles les acteurs n'arrivent pas à trouver de consensus.

La question de la menace sur les ressources marines a fortement contribué à l'augmentation, au cours des dernières années, des textes juridiques en rapport avec l'activité de la filière. Pour les pêcheurs, s'identifier à un certain type de pêche devient dès lors un objet de lutte dont l'objectif serait de se classer dans la catégorie considérée comme la moins responsable de la surexploitation, et donc la moins exposée, potentiellement, à la réglementation.

La tension autour des définitions se cristallise autour de deux thématiques principales : l'opposition entre pêche artisanale et pêche industrielle d'une part et la question de la durabilité d'autre part. Ce sont ces différences de visions sur ces deux thématiques qui contribuent actuellement à la stagnation du débat sur l'avenir de la pêche.

### Le droit, un cap difficile à tenir

Il est d'abord nécessaire de mettre le cap sur le droit, dont les codes et les caractéristiques constituent souvent les fondements théoriques des liens qui lient l'homme à son environnement. Force est alors de reconnaître que les textes juridiques se montrent encore trop évasifs dans leurs définitions.

Nous ne pouvons pas nous permettre une analyse de l'ensemble du droit de la pêche qui apparaît à toutes les échelles de la régulation, du plan local jusqu'au niveau international. Ici, nous allons simplement montrer les flous que le droit, dans l'Union Européenne et en France, laisse planer sur les deux objets de tensions qui nous intéressent.

- La distinction entre pêche artisanale et pêche industrielle, d'abord, qui s'est imposée par sa commodité mais ne repose pas sur des bases juridiques précises. L'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) estime en effet qu'il n'y a pas consensus juridique sur les définitions car, au niveau de la pêche artisanale, 65% des pays se fondent sur la taille des bateaux de pêche, soit des embarcations inférieures à 15 mètres répondant alors aux caractéristiques de la pêche artisanale<sup>9</sup>. D'autres pays s'appuient sur le tonnage de jauge brute, la puissance motrice ou encore le type d'engins utilisés. Pour l'Union Européenne, la pêche artisanale correspond aux embarcations inférieures à 12 mètres<sup>10</sup>. Quant à la France,

---

<sup>9</sup> Chuenpagdee *et al.*, editors (2006) Bottom-up, global estimates of small-scale marine fisheries catches. Fisheries Centre Research Reports 14 (8). University of British Columbia, Vancouver (Canada). 112 p.

<sup>10</sup> La pêche artisanale, Bloom Association. *Bloom Association* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : [http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/la-peche-artisanale/#\\_ftn2](http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/la-peche-artisanale/#_ftn2)

depuis le *décret n°93-33 du 8 janvier 1993*<sup>11</sup> elle entend par pêche artisanale les bateaux de 25 mètres de long, sans art traînant. On constate donc que les pêcheurs n'appartiennent pas à la même catégorie de pêche selon leur espace juridique de référence. La pêche industrielle est, quant à elle, peu abordée dans les textes, comme si sa définition allait de soi. Les frontières entre les différents types de pêche sont donc floues, et tout l'enjeu est alors de savoir si la pêche industrielle correspond à tout ce qui n'est pas artisanal.

- Mais la pêche durable souffre également d'insuffisances juridiques. Au niveau français, le *décret n°2012-104 du 27 janvier 2012*<sup>12</sup> fait émerger trois critères principaux : la préservation de la ressource, la qualité et la traçabilité du produit et les conditions de travail et de vie à bord. Ce décret a jeté les bases de la création d'un écolabel français, *Pêche Durable*, aujourd'hui porté par France Agrimer<sup>13</sup>. Pour autant, l'ONG française Bloom l'estime « *peu contraignant pour la pêche industrielle française [...]. Ce label ne constitue pas pour l'instant un garde-fou suffisant contre les pêches destructrices* »<sup>14</sup>. Le discours des ONG environnementales s'appuie d'ailleurs sur une conception plus poussée de la pêche durable. En tête, Greenpeace<sup>15</sup> et le WWF<sup>16</sup> qui associent à la pêche durable de nombreuses autres thématiques comme la sélectivité des instruments de pêche, la diminution des subventions pour les méthodes de pêche destructrices, un revenu apporté aux communautés littorales, la protection des espèces et des habitats, etc. Ces ONG veulent approfondir les fondements réglementaires et renforcer les moyens de contrôle de la pêche durable. Comme nous le verrons plus bas, cette base fragile de la durabilité dans les textes autorise aujourd'hui certains producteurs à s'afficher comme « durables », pour des efforts réels variables.

Au niveau international, il faut noter que la FAO propose un Code de conduite de la Pêche Responsable<sup>17</sup>, et non durable. Cette terminologie est d'ailleurs reprise par l'entreprise Petit Navire dans la qualification de ses activités de pêche et de ses futurs développements. L'avenir de la pêche y est donc davantage vu sous l'angle du producteur plutôt que celui de la ressource.

Ce sont ces vides juridiques que certains acteurs vont pouvoir utiliser pour mettre en avant leur propre vision de la pêche artisanale et de la durabilité. Ils vont ainsi se présenter sous les meilleurs auspices à des consommateurs sensibles à ces questions.

---

<sup>11</sup> *Décret n°93-33 du 8 janvier 1993* relatif au permis de mise en exploitation des navires de pêche pris pour l'application de l'article 3-1 du *décret du 9 janvier 1852* modifié sur l'exercice de la pêche maritime

URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000360758&categorieLien=cid>

<sup>12</sup> *Décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012* relatif à l'obligation de réalisation d'un audit énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de cinquante lots ou plus et à la réglementation thermique des bâtiments neufs URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/1/27/DEV1117240D/jo>

<sup>13</sup> Ecolabel, France Agrimer. *France Agrimer* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Ecolabel>

<sup>14</sup> Les labels trompeurs, Bloom Association. *Bloom Association* [En ligne] [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/les-labels-trompeurs/>

<sup>15</sup> Pêche durable, Greenpeace France. *Greenpeace* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://www.greenpeace.org/france/fr/campagnes/oceans/fiches-thematiques/peche-durable/>

<sup>16</sup> Privilégier une pêche durable, WWF France. *WWF* [En ligne] [consulté le 25/11/2016]. URL :

[http://www.wwf.fr/nos\\_priorites/reduire\\_l\\_empreinte\\_ecologique/copy\\_of\\_privilegier\\_une\\_peche\\_durable\\_29102013\\_1033/](http://www.wwf.fr/nos_priorites/reduire_l_empreinte_ecologique/copy_of_privilegier_une_peche_durable_29102013_1033/)

<sup>17</sup> Département des pêches, Code de conduite pour une pêche responsable, Archives de documents de la FAO. *FAO* [En ligne] [consulté le 21/11/2016]. URL : <http://www.fao.org/docrep/005/V9878F/V9878F00.HTM#INT>

## Durabilité : quand les consommateurs mènent la barque

Au-delà de la pêche, les principes de protection de l'environnement et de préservation des écosystèmes sont de plus en plus intégrés dans notre société. L'essor de l'agriculture biologique et l'apparition des rayons bios dans les GMS<sup>18</sup> ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

### Les consommateurs, de plus en plus sensibles à la durabilité ?

La pêche ne déroge pas à cette tendance. Une étude menée par le cabinet *GlobalScan*, publiée le 12 octobre 2016 et réalisée pour le compte de MSC, a montré une prise de conscience croissante de l'impact de la consommation vis-à-vis de la faune marine<sup>19</sup>. Les Français seraient plus sensibles à la préservation des océans que leurs voisins européens (78% France, 73% Europe, 72% monde). 69% se disent prêts à changer leurs habitudes d'achat pour des alternatives plus durables.

Dans le questionnaire que nous avons réalisé entre le 8 et le 30 novembre 2016<sup>20</sup> et dans lequel nous avons cherché à comprendre les représentations des consommateurs, nous remarquons que 98% des sondés considèrent que les océans sont en proie à la surpêche et 64% ont proposé des éléments de réponses à la question portant sur le rôle des consommateurs.

Pour autant, l'étude menée par *GlobalScan* fait état de la distance entre la prise de conscience et les actes. Dans les comportements d'achat, la durabilité ne figure pas dans les 5 premiers critères d'achat. La même tendance ressort dans notre questionnaire, où les critères de durabilité apparaissent loin derrière ceux de la qualité et du prix.

### De la durabilité à la popularité

Aujourd'hui, définir sa pratique et ses principes de pêche n'est pas un acte désintéressé pour les producteurs. Le bénéfice semble multiple. Il permet tout d'abord d'échapper à une réglementation qui serait moins avantageuse. Si le droit distingue la pêche artisanale de la pêche industrielle et ce, malgré des critères évolutifs, c'est pour leur appliquer des règles différenciées. Ces règles sont fondées sur les responsabilités respectives de la pêche industrielle et de la pêche artisanale dans la surpêche. Il est donc important pour les pêcheurs de se différencier les uns des autres, et de se montrer plus durables que des flottes jugées plus impactantes sur les écosystèmes marins. Qui plus est, on constate que le consommateur prend conscience des dérives qui existent dans la filière pêche. Comme pour de nombreux autres secteurs de l'agroalimentaire, s'affirmer durable, c'est conserver son socle de consommateurs. Le succès du label MSC en est la preuve. Malgré ses évaluations controversées, et son coût important pour le producteur, son utilisation est croissante et on le retrouve aujourd'hui sur de nombreux emballages de poissons, particulièrement.

---

<sup>18</sup> Grandes et moyennes surfaces

<sup>19</sup> Seafood Consumers Put Sustainability Before Price And Brand, Globescan. *Globescan* [En ligne] 13/07/2016 [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://globescan.com/news-and-analysis/press-releases/press-releases-2016/103-press-releases-2016/392-seafood-consumers-put-sustainability-before-price-and-brand.html>

<sup>20</sup> Pour les besoins du rapport, nous avons réalisé un questionnaire destiné aux consommateurs et que nous avons transmis via les réseaux sociaux et à nos contacts personnels. Nous posions différentes questions sur les représentations des consommateurs quant aux différents types de pêches, à la surexploitation des stocks de poisson, à leur consommation etc. En tout, nous avons recueilli 312 réponses. Le questionnaire, maintenant clos, était disponible à cette adresse : <https://goo.gl/forms/mj9pRGBUP4oahqhb1>.

Les entretiens que nous avons menés auprès de personnalités représentatives de différentes conceptions de la pêche vont nous permettre de mettre en évidence les écarts entre les définitions, et de montrer comment ils parviennent à jouer avec les définitions en fonction de leurs intérêts respectifs.

## Échapper à l'appellation « industriel » pour passer entre les mailles du filet

Nous allons montrer que chaque acteur, face au constat des dérives de la pêche, tend à manipuler les définitions dans le but de se dédouaner de ses responsabilités ou désigner des groupes plus fautifs que lui.

### Des pratiques artisanales, donc plus durables ?

Dans l'opposition entre pêche artisanale et pêche industrielle, l'objectif de l'ensemble des acteurs est de ne pas être défini comme un industriel de la pêche. A ce titre, il est important de préciser que, lors de notre enquête, les consommateurs ont donné une vision assez négative de la pêche industrielle. Elle est, selon eux, synonyme de « Surexploitation des stocks », « Rendement », « Consommation de masse », « Destruction des écosystèmes » ou encore « Pollution »<sup>21</sup>. Par ailleurs, à la question : « *Quel est le rôle du consommateur dans le développement d'une pêche durable ?* », les réponses les plus fréquemment citées sont la consommation responsable et vigilante, la préférence pour les circuits courts, la baisse de la consommation de poissons ou encore le boycott des entreprises considérées comme non-durables<sup>22</sup>. Ces résultats laissent suggérer que les consommateurs sont en capacité d'influencer les décisions des acteurs de la pêche. En résumé, il est souvent mal vu d'être défini comme industriel et les professionnels de la pêche ne s'en revendique pas.

Cette tendance se retrouve en priorité chez les pêcheurs dont les pratiques sont considérées comme les plus artisanales ; il est dans leur intérêt de se revendiquer comme étant étrangers aux pratiques les plus impactantes. Ainsi, pour Anne-Marie Vergez<sup>23</sup>, patron pêcheur de Saint-Jean-de-Luz dénonçait les responsables de la surpêche « *ce ne sont pas des petits ligneurs, des petits bateaux comme les nôtres qui ont engendré ça mais le problème c'est que c'est nous qui payons cette politique de quotas. Cette politique de quotas devrait être réservée à la pêche au gros, la grande pêche [...]. Il faudrait qu'il y ait 2 systèmes de quotas* ». On voit que la patron-pêcheur réclame une politique différenciée selon le degré de responsabilité. Elle développe également une vision restrictive de la pêche artisanale : bateaux de moins de 12 mètres, armateur navigant, maximum de trois personnes embarquées, absence d'arts traînants. Elle ajoute que « *la pêche artisanale doit rester la pêche du jour* ». Gwen Pennarun, pêcheur de bar à la ligne, s'approche de cette définition de la pêche artisanale, qu'il simplifie par la « *règle des trois 12* » : une embarcation de 12 mètres, à moins de 12 miles des côtes et moins de 12 heures passées en mer. Par ces définitions, les deux pêcheurs délimitent une certaine

---

<sup>21</sup> Dans notre enquête, nous avons demandé aux répondants de choisir jusqu'à quatre termes parmi une liste donnée afin de qualifier les pêches durable, industrielle, responsable et artisanale. Les tableaux présentant les résultats sont en annexe (Annexe 2, Tableaux récapitulatifs des représentations relatives aux différentes formes de pêche (extrait de l'enquête La Pêche durable).

<sup>22</sup> Voir Annexe 3, Graphique représentant le rôle des consommateurs dans la promotion de la pêche durable (extrait de l'enquête La Pêche durable).

<sup>23</sup> Voir Annexe 1, Liste des entretiens réalisés.

catégorie de petits producteurs. Notre questionnaire a mis en évidence que cette vision était partagée par les consommateurs. Ainsi, les trois critères largement plébiscités dans les réponses concernant la pêche artisanale : le « Respect des écosystèmes », la « Pêche à la ligne » et le « Bateau avec un ou plusieurs marins » correspondent aux éléments donnés dans les entretiens.

### **La pêche artisanale : une appellation unique pour des pratiques multiples**

Par ailleurs, comme le montrent les anthropologues Nastassia Reyes, Serge Bahuchet et Jean-Dominique Wahiche, la pêche artisanale englobe des pratiques diverses : « petite pêche », « pêche côtière », « petite pêche côtière »<sup>24</sup> etc. Dans la réalité, la pêche artisanale est loin d'être homogène. Par exemple, les pêcheurs A-M Vergez et G. Pennarun, en partenariat avec le Syndicat des petits métiers du Languedoc Roussillon, ont créé la Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française afin de défendre les intérêts des pêcheurs dits artisanaux. Mais cette appellation a moins pour but d'unifier un groupe - trop hétérogène - que d'exclure les pêcheurs pratiquant d'autres types de pêche. Par leurs méthodes et leur modèle économique, ils estiment en effet avoir un impact moindre sur l'environnement et les ressources, ce qu'ils ne reconnaissent pas aux autres producteurs<sup>25</sup>.

Pour autant, on peut remarquer que certains producteurs ont une vision beaucoup plus extensive de la pêche artisanale, dans le but, eux aussi de se différencier des pratiques les moins durables. C'est le cas par exemple du Collectif Pêche et Développement, association bretonne, qui se revendique d'une pêche artisanale « séculaire » mais en s'appuyant sur des critères plus larges (par exemple, la pêche se fait jusqu'à 200 miles des côtes et ne peut pas être réalisée sur une journée sur un bateau de moins de 12m)<sup>26</sup>.

Marine Barbier, chef de projet au sein de l'association France Pêche Durable et Responsable, évoque par ailleurs l'existence d'une catégorie intermédiaire entre la pêche artisanale et la pêche industrielle : « *c'est quoi pour eux [les ONG] une pêche artisanale ? C'est partir sur une barque avec des cannes à pêche ? Qu'est-ce qu'on fait des chalutiers se situant entre les deux [entre pêche industrielle et pêche artisanale] ?* ». Elle précise ensuite cette catégorie : « *moi je n'ai pas côtoyé ce milieu-là [industriel]. Moi je suis plus petite pêche, chalutiers de 22-23 mètres. Le groupe Lorientais débarque à peu près tous les deux trois jours leurs produits de pêche* ». Elle explique aussi que le critère marquant de la pêche industrielle est la congélation du poisson à bord. L'objectif, là encore, d'une telle analyse des critères de pêche, est de se démarquer des groupes industriels.

### **L'économie de la « durabilité »**

Les plus grands groupes de pêche ont moins de latitude pour contester leur spécificité industrielle. C'est plutôt sur la définition de la durabilité qu'ils vont tenter de peser. Notons à ce propos que, malgré l'assimilation faite par les consommateurs entre les termes de pêche durable et de pêche

---

<sup>24</sup> Nastassia Reyes, Serge Bahuchet et Jean-Dominique Wahiche, « Quelle définition des « petits métiers » de la pêche ? », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne] 30 juin 2015 [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://ethnoecologie.revues.org/2221>

<sup>25</sup>Création d'une plateforme de la petite pêche, Le site des Pêcheurs Responsables pour une pêche durable. *Le site des Pêcheurs Responsables pour une pêche durable* [En ligne] [consulté le 21/11/2016]. URL : <http://www.lepecheurresponsable.com/defense-mer-et-ecologie/la-plateforme-de-la-petite-p%C3%A0che-artisanale.html>

<sup>26</sup> *Ne pas confondre petite pêche et pêche artisanale*, Collectif Pêche et Développement. *Collectif Pêche et Développement* [En ligne] [consulté le 24/11/2016]. URL : [http://www.peche-dev.org/IMG/pdf/ne\\_pas\\_confondre\\_petite\\_peche\\_et\\_peche\\_artisanale.pdf](http://www.peche-dev.org/IMG/pdf/ne_pas_confondre_petite_peche_et_peche_artisanale.pdf)

responsable<sup>27</sup>, la notion de « responsabilité » reste ambiguë. Petit Navire, producteur majeur de poisson à l'échelle internationale, met en avant la « responsabilité » de ses méthodes de pêche. Le groupe sous-entend ainsi que sa pêche est durable, car menée avec responsabilité<sup>28</sup>. Pour autant, une campagne active est actuellement menée par la section Océans de Greenpeace contre cette entreprise qui ne respecterait pas les principes de durabilité de l'écosystème marin<sup>29</sup>.

A l'échelle des groupes de pêche intermédiaires, Marine Barbier insiste sur la viabilité économique dans le terme durabilité : une pêche durable garantit non seulement le respect de l'environnement, mais aussi la pérennité du secteur car « *d'un point de vue environnemental, c'est faire attention à la ressource, essayer de contrôler ses émissions, ses rejets. Mais on peut aussi le voir du côté de l'entreprise, c'est-à-dire avoir une activité qui permette de vivre et la pérenniser dans le temps* ». Son association, fondée par des groupes de pêcheurs désireux de trouver des solutions à la hausse des prix du carburant, a pour mission la modernisation des bateaux de pêche, et l'innovation sur les moteurs. Volontiers ouverte à une durabilité appliquée aux instruments de pêche et aux navires, et estimant que les pêcheurs respectent la politique des quotas, elle axe davantage sa vision de la durabilité sur le pêcheur que sur la ressource. Autrement dit, la durabilité est ici perçue comme un moyen de pêcher mieux (de façon sélective, en consommant moins d'énergie etc.) et non de pêcher moins afin de limiter les impacts sur les espèces pêchées.

### Des limites dans l'application de la durabilité

Enfin, comme le dit G. Pennarun, « il y a des bateaux de moins de 12 mètres qui ont des comportements qui ne sont pas durables mais on peut avoir des bateaux de 20 mètres type pêche à la palangre ou pêche au casier [qui le sont] ». La durabilité n'est pas réservée à la pêche artisanale, et la pêche artisanale n'est pas forcément durable. G. Pennarun qualifie plutôt de durable un certain nombre de pratiques de pêche, plus traditionnelles et moins impactantes. Mais certains refusent d'y apposer ce terme car ces méthodes de pêche ne permettraient pas de répondre à la demande. C'est le cas d'Olivier Le Pape, ancien scientifique de l'IFREMER, qui estime que « certaines espèces ne sont pas pêchables en pêche artisanale ». Ainsi, un nouveau problème apparaît : les pratiques pouvant paraître durables pour certaines espèces ou certains lieux, comme la pêche artisanale, ne le sont pas pour d'autres. Qu'en est-il, dès lors, de la durabilité de la pêche artisanale ?

Nous voyons que les thématiques de l'opposition entre pêche industrielle et pêche artisanale, tout comme celles autour de la durabilité, sont l'objet d'investissements très différents selon les acteurs. Dans le but de séduire les consommateurs ou de se désolidariser des pratiques moins durables, les acteurs profitent du flou des définitions juridiques. Pour toutes ces raisons, on constate que les qualificatifs « durable », « responsable », « artisanal » et « industriel » recouvrent des réalités très différentes. Le désaccord sur les termes fondamentaux provoque la stagnation du débat et la persistance de la controverse.

---

<sup>27</sup> Le « Respect des Écosystèmes » a été majoritairement citée à la fois pour la pêche durable et la pêche responsable, avec respectivement 291 et 289 votes, la réponse suivante n'atteint que 179 réponses. Les réponses qui arrivent en deuxième et troisième positions sont inversées mais restent les mêmes « Modernité » et « Petit bateau avec un ou plusieurs marins ». Ce sont ensuite les « Emplois », la « Pêche à la ligne » et le « Prix accessibles » qui sont plébiscités par les répondants.

<sup>28</sup> Questions de confiance, Petit Navire. *Petit Navire* [En ligne] [consulté le 23/11/2016]. URL : <http://www.questionsdeconfiance.fr>

<sup>29</sup> Petit Navire, gros dégâts, Océans - Greenpeace France. *Greenpeace* [En ligne] 06/10/2014 [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://oceans.greenpeace.fr/petit-navire-gros-degats>

# MAL DE MER CHEZ LES EXPERTS : DES DIVISIONS DANS LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE

D'après le comité d'éthique du CNRS (COMETS), l'expertise scientifique peut être envisagée comme « un ensemble d'activités nécessaires pour analyser un problème posé en s'appuyant sur l'état des connaissances, sur des démonstrations et sur l'expérience des experts<sup>30</sup> ». De plus en plus, il s'agit, pour les experts, d'établir des évaluations pour l'avenir et de prévoir les futurs développements et impacts d'une opération, ce qui est particulièrement le cas pour la gestion halieutique. Dans cette partie, nous considérons comme scientifiques et experts, les spécialistes du monde marin (halieutes, biologistes marins, chimistes etc.).

## Le protocole scientifique en question

Le problème de la surpêche a été mis en lumière par les experts scientifiques, et plus précisément par les halieutes. A titre d'exemple, le biologiste marin et halieute Daniel Pauly est reconnu mondialement pour son travail concernant l'impact humain sur les ressources halieutiques mondiales : il a contribué à plus de 1 000 publications scientifiques (articles, chapitres d'ouvrages, etc.), a publié une trentaine de livres et rapports et a reçu de nombreux prix, comme le *Award of Excellence of the American Fisheries Society* en 2004<sup>31</sup>.

## L'évaluation des stocks contestée

Afin de rendre compte au mieux de ce problème, la communauté des spécialistes du monde marin (biologistes, écologues etc.) a établi de nombreux outils et protocoles pour évaluer l'état des pêcheries dans le monde. On peut citer de manière non exhaustive la base de données *FishBase*, le groupe de recherche universitaire international *Sea Around Us Project* ou encore l'outil du RMD (Rendement Maximal Durable) qui correspond à « *la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction*<sup>32</sup> ». Ce dernier est un outil capital dans l'établissement des politiques de gestion des pêcheries, puisque c'est sur les estimations qui en découlent que les quotas de pêche sont définis (pour l'UE notamment). Cependant, il est intéressant de noter que des oppositions sur cette méthode émergent parmi les acteurs de la pêche. Par exemple, Olivier Le Pape estime que « *si on est capable d'un calcul fiable, c'est une très bonne façon de procéder, on ne fait pas mieux aujourd'hui* ». En revanche, Frédéric Le Manach souligne que « *le RMD est un outil théorique très utile mais en réalité peu efficace. [...] La marge d'erreur est conséquente* ». En effet, nombre d'acteurs rejoignent ce dernier avis : le RMD est décrié pour ses faiblesses méthodologiques. Ainsi, la prise en compte des stocks de poissons se fait espèce par espèce, et non dans une perspective écosystémique. De plus, ce modèle mathématique ne considère pas les facteurs liés à la mortalité

<sup>30</sup> Le Comité d'éthique (COMETS) du CNRS, « Éthique et expertise scientifique », septembre 2005 [consulté le 07/11/2016]. URL : [http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/18-ethique\\_et\\_expertise-2.pdf](http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/18-ethique_et_expertise-2.pdf)

<sup>31</sup> Daniel Pauly | Institute for the Oceans and Fisheries. The University of British Columbia [En ligne] [consulté le 08/11/2016]. URL : <http://oceans.ubc.ca/daniel-pauly/>

<sup>32</sup> Rendement maximal - Pour une pêche durable, Ifremer [En ligne] 22/07/2015 [consulté le 11/11/2016]. URL : <http://www.ifremer.fr/peche/Les-grands-defis/Les-priorites/Rendement-maximal>

naturelle des poissons<sup>33</sup>. Dans leur manifeste, l'Association Française d'Halieumétrie argumente que le RMD est une solution nécessaire à court terme, mais insuffisante, « *autrement dit, nous pensons qu'on ne peut pas résoudre les problèmes de la pêche uniquement en s'attaquant à la capacité de pêche*<sup>34</sup> ». On peut ici opposer la vision de la Commission Européenne qui envisage le RMD comme une solution de long terme, et pour qui les plans de pêche sont fondés « *sur des avis scientifiques impartiaux*<sup>35</sup> ».

En effet, les tensions existant dans le secteur de la pêche cristallisent également des problématiques plus larges à propos de l'expertise scientifique. D'un côté, l'impartialité supposée de la science est remise en cause et de l'autre, l'incertitude autour des données à disposition est mise en lumière. Les estimations existantes des stocks de ressources halieutiques sont insuffisantes pour certains acteurs, tant au niveau de la (mé)connaissance de certaines espèces que de l'état du stock en lui-même. Des données statistiques existent également, regroupées par les Etats, et présentant des insuffisances qualitatives ou quantitatives (sous-estimation de la pêche illégale, de la pêche de subsistance, etc.). En cela, ces mêmes données, gérées au niveau mondial par la FAO surestiment largement, d'après Daniel Pauly et Dirk Zeller (directeur général de *Sea Around Us*) l'état des stocks halieutiques actuels<sup>36</sup>.

## De l'évaluation des stocks aux quotas

De fait, cette situation d'incertitude entraîne une modification du rôle de l'expert scientifique dans le processus décisionnel, comme le relève la juriste Sophie Gambardella<sup>37</sup>. Les décideurs publics se fondent sur les divers scénarii proposés par les experts, avant de mettre en place une politique particulière. Alors que le décideur utilise l'incertitude scientifique « *pour opérer une protection minimale des ressources halieutiques et assurer un profit maximal à l'activité de pêche* », l'expert scientifique établit une stratégie pour déterminer un risque socialement acceptable (ici le risque de surpêche). Ainsi, l'expert tend à assurer un double rôle : il concilie la complexité scientifique avec la réalité politique. En délivrant son expertise scientifique, l'expert doit également produire un discours audible pour les politiques, et proposer des solutions réalisables. Via les divers scénarios proposés, l'expert met en avant des solutions plus acceptables socialement que d'autres, même si ce ne sont pas les plus adéquates face à l'ampleur d'un problème constaté. Dans le cas de la pêche, l'halieute dépasse son rôle de fournisseur de connaissances, notamment dans la fixation des quotas, pour prendre une part active dans le processus décisionnel. Ce faisant, il est amené à proposer des quotas socialement acceptables, mais pas forcément à la hauteur de l'effondrement actuel des stocks

---

<sup>33</sup> Ben-Yami Menakhem, La science et les pêcheries, Critique de la base scientifique dominante de la gestion des pêches, Dialogues, Propositions, Histoires [En ligne], 11/2009 [consulté le 08/11/2016]. URL : <http://base.d-ph.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8343.html>

<sup>34</sup> Etat des ressources en Europe : une analyse des scientifiques de l'AFH, Communiqué de presse de l'AFH [En ligne] 09/2014 [consulté le 11/11/2016]. URL : [http://association-francaise-halieutique.fr/images/documents/Communique\\_presse\\_AFH\\_Etats%20des%20ressources%20et%20quotas%20de%20peche%202015.pdf](http://association-francaise-halieutique.fr/images/documents/Communique_presse_AFH_Etats%20des%20ressources%20et%20quotas%20de%20peche%202015.pdf)

<sup>35</sup> Rendement maximal durable, Synthèses de la législation de l'UE [En ligne], 17/10/2011 [consulté le 29/10/2016]. URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:l66037>

<sup>36</sup> PAULY Daniel & Zeller Dirk, Catch reconstructions reveal that global marine fisheries catches are higher than reported and declining. Nature Communications 7, 19/01/ 2016. URL: <http://www.nature.com/articles/ncomms10244>

<sup>37</sup> GAMBARDILLA Sophie, « Chapitre 5. L'expert scientifique et l'exemple des commissions régionales de pêche : un acteur aux multiples visages du processus décisionnel », Journal International de Bioéthique 1/2014 (Vol. 25), p. 91-104. URL : [www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-2014-1-page-91.htm](http://www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-2014-1-page-91.htm) .

## Avis de tempête entre les experts scientifiques

L'expertise scientifique est un enjeu clé dans la gestion des pêcheries, qu'elles soient mondiales, européennes, ou françaises. Elle est essentielle, autant pour des questions d'évaluation des stocks que pour les manières de pêcher ou les décisions politiques. Cependant, la légitimité de cette expertise varie en fonction des interlocuteurs et des organismes auxquels ils sont rattachés. Ainsi, en France, contrairement aux recommandations des instituts de recherche publics, les préconisations des scientifiques des ONG ne trouvent pas ou peu d'écho au niveau décisionnel. On assiste alors à une sorte de hiérarchisation des paroles scientifiques. Nous avons en effet constaté que certains acteurs faisaient parfois la distinction entre une expertise scientifique publique, univoque, représentée par l'IFREMER et soutenue par les décideurs publics et une expertise plus indépendante, hétérogène et soutenue par les ONG de protection de l'environnement telles que Bloom, Greenpeace ou le WWF.

Frédéric Le Manach, pointe du doigt ce problème de légitimité, et s'il ne remet pas en cause l'expertise d'instituts comme l'IFREMER, il regrette que le chercheur public français soit parfois cantonné à son seul rôle d'expert, fournisseur de preuves scientifiques, et automatiquement rangé du côté de la décision politique.

Cependant, force est de constater que le discours clivant vis-à-vis de l'expertise des ONG a trouvé sa limite à plusieurs reprises et notamment lors du vif débat concernant l'interdiction du chalutage en eaux profondes. Sous la pression des contre-expertises produites par des associations et des scientifiques européens, l'IFREMER a dû revenir sur l'un de ses rapports. Celui-ci expliquait que le chalutage en eaux profondes n'était pas forcément néfaste pour l'environnement, dans le but d'appuyer la position de la France, qui voulait maintenir cette pêche. Le 30 juin 2016, cette pratique a été interdite en Europe au-delà de 800 mètres de profondeur, prouvant bien qu'un terrain d'entente pouvait être trouvé entre la position des ONG et les décideurs publics. Malgré des désaccords sur certains points et une forte tendance à se stigmatiser, il est ressorti de nos différents entretiens que ces deux visions ne sont pas systématiquement opposées et qu'elles peuvent se soutenir. La méthode d'évaluation des stocks est un point souvent remis en cause par les pêcheurs ainsi que leurs représentants, mais pour Olivier Le Pape comme pour Frédéric Le Manach, cela ne peut être remis en cause. De la même manière, ces

### L'IFREMER ou l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer<sup>38</sup>

Cette entité voit le jour en 1984, par la fusion de Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO) et de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM). Ainsi, il naît avec un double objectif : l'océanographie et la gestion des pêches. Cet institut procède d'une longue histoire de gestion des pêches, puisque le Service Technique des Pêches Maritimes est créé en 1861 après une décision impériale.

Aujourd'hui, l'institut conduit des missions de recherches fondamentale et appliquée. On retrouve au cœur de leurs principes l'exploitation durable des ressources océaniques. Il a la qualité d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), et est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. L'institut fonctionne avec 210 millions d'euros annuellement, et grâce entre autres à quelques 600 chercheurs scientifiques. En outre, l'IFREMER possède également une compétence en tant qu'appui à la décision publique (politiques maritimes, sanitaires ou encore stratégie nationale de biodiversité), soit un tiers de l'activité totale de l'institut.

<sup>38</sup> L'institut - Ifremer, Ifremer [En ligne], 03/08/2016 [consulté le 11/11/2016]. URL : <http://www.ifremer.fr/L-institut>

derniers s'accordent à dire que depuis 10 ans, l'état des pêcheries européennes s'améliore, mais sur un rythme plutôt lent dont on ne mesurera les effets que dans plusieurs décennies.

En fait, nous avons constaté, au travers des entretiens réalisés, que les acteurs publics établissaient une dichotomie entre les scientifiques des ONG et les scientifiques publics. Pourtant plusieurs exemples montrent que cette opposition n'est pas justifiée. Le fait de vouloir cantonner l'expert d'État à son rôle de support indivisible de la décision publique ne sert en rien la résolution des divers problèmes sur lesquels les acteurs peuvent s'accorder.

### **Savoirs profanes contre savoirs experts**

L'expert scientifique, dans l'analyse de la pêche, est en effet rapidement confronté à un autre type d'expertise, celle du terrain. Celle-ci est représentée par les pêcheurs, les syndicats de pêcheurs, les associations de producteurs et les groupements industriels.

Ainsi, les entretiens réalisés ont permis de mettre en lumière l'importance accordée par certains acteurs au savoir issu de l'expérience. Marine Barbier dit à ce propos, en parlant des pêcheurs que « *c'est leur expérience, c'est leur métier* ». Elle prend notamment l'exemple des méthodes d'évaluation annuelle des ressources au sein de la même zone : « *il y a de grosses incohérences, on va se retrouver à réduire un quota alors que le stock est peut-être présent, mais deux cent mètres plus haut* ». De fait, l'expérience sur le terrain apporte une légitimité aux acteurs. Les pêcheurs seraient enclins à envisager les phénomènes actuels comme liés à la cyclicité des espèces plus qu'à une surexploitation des stocks. La gestion du stock est assurée, ajoute-t-elle, par le pêcheur qui étale sa capture sur l'année : « *eux, ils sont vraiment sur le terrain, ils voient ce qu'il y a* ». Les conclusions issues des calculs des scientifiques (savoir expert) peuvent par conséquent apparaître comme une intrusion dans le champ du savoir profane et pragmatique détenu par les pêcheurs, donnant lieu à des frictions entre les acteurs concernés.

A l'aune de ces éléments, il apparaît clair que la communauté scientifique est constituée d'une multitude d'entités et d'identités, chacune défendant ses intérêts sur le thème de la gestion des ressources halieutiques. Un problème demeure toutefois : c'est à partir de ces analyses scientifiques que sont établis les instruments de régulation de la pêche.

## IMMERSION DANS LES FILETS DE LA REGULATION

De nombreux instruments de régulation émergent, depuis quelques années, pour favoriser la transition vers une pêche plus durable. Souvent soutenus par les ONG et parfois mis en œuvre par les décideurs publics, ces instruments sont également contestés et des oppositions peuvent apparaître entre les différentes parties prenantes.

Bien que la question d'une gestion optimale des stocks ne soit pas nouvelle, la thématique de la durabilité a pris une nouvelle dimension depuis la fin des années 1980. En 1992, lors de la Conférence internationale sur la pêche responsable, à Cancun, l'idée d'un Code de Conduite émerge. Il sera élaboré par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) en 1995. Ce Code, bien que non contraignant, a une portée mondiale. Depuis, la gestion durable des ressources constitue un enjeu abondamment traité par la majorité des textes nationaux et internationaux.

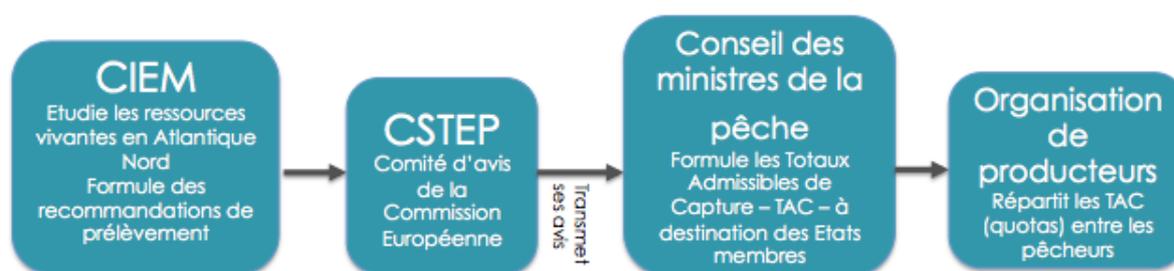
Dans ce contexte, il s'agit de s'intéresser aux instruments engendrés par ce nouvel enjeu, et plus spécifiquement à quatre d'entre eux : les quotas, les labels, les aires marines protégées et l'interdiction de certaines techniques de pêche afin d'en expliquer les fondements puis de confronter les positions des différents acteurs de la filière à leur sujet. L'idée est avant tout d'interroger leur capacité à promouvoir une pêche durable ou, au moins, un mouvement de transition vers une pêche plus respectueuse des ressources halieutiques.

### Les quotas



Dans le domaine des pêches maritimes, en droit européen et français, un **total autorisé de capture** ou TAC est, sur un stock déterminé d'une espèce halieutique, la « **quantité en poids de capture que l'on décide de ne pas dépasser, au vu de l'analyse biologique de l'état actuel du stock, afin d'assurer la pérennité de son exploitation** ». C'est actuellement le principal moyen utilisé par l'Union Européenne et le droit français pour limiter la surpêche. **L'article 17 de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP)** dispose que les quotas doivent être alloués de manière transparente et objective, en prenant en considération des **critères à caractère environnemental, social et économique**. Les États membres doivent s'efforcer de proposer des **incitations** destinées aux navires de pêche qui déploient des **engins sélectifs** ou utilisent des techniques de pêche ayant des **incidences réduites sur l'environnement**.

Les quotas sont établis de la manière suivante :



Autant l'élaboration que la répartition des quotas provoque des tensions. Dans l'ensemble, l'utilité théorique des TAC semble être reconnue par tous. Leur traduction est néanmoins contestée et l'ensemble des représentants des petits métiers critique le quota monospécifique. **Anne-Marie VERGEZ**, prône une application différenciée du système de quotas selon le type de pêche. Pour les petits métiers, « *il faudrait qu'ils puissent pêcher toutes les espèces qui se présentent à eux* ». **Marine BARBIER**, considère quant à elle les quotas comme une contrainte et met en avant l'expertise du pêcheur comme seul connaisseur de l'état réel des ressources.

Côté politique, le quota reste LA solution pour réguler la pêche. De leur point de vue, une pêche durable est une pêche dans le respect du Rendement Maximal Durable (RMD).

L'élaboration des quotas pose la question développée ci-dessus de l'expertise scientifique. Les taux autorisés de capture, en plus de l'état des stocks, intègrent également des considérations économiques et sociales. Il s'agit de fixer des taux soutenables pour les acteurs de la filière.

De fait, l'entièreté de la procédure des quotas - élaboration, répartition - fait l'objet de luttes d'influence. Des groupes aux intérêts divers et souvent contradictoires font pression au niveau de l'Union Européenne, que ce soit auprès des députés européens en général ou auprès des membres de la Commission Pêche, dans le processus initial de répartition. Ainsi, des ONG ou des acteurs de la filière sont régulièrement entendus au sein de la Commission Pêche.

Une fois les quotas établis, leur répartition entre les pêcheurs est opérée par les organisations de producteurs (OP), au niveau local (une vingtaine d'OP sur le territoire français). Les organisations de producteurs sont des structures regroupant un ensemble de pêcheurs afin d'organiser leur activité sur le plan économique<sup>39</sup>. Elles ont deux missions principales : la gestion des droits de pêche (attribution des sous-quotas) et l'organisation du marché (mise en œuvre des objectifs de la politique Commune de la Pêche et de l'Organisation Commune des marchés). Selon **Anne-Marie VERGEZ**, les lacunes de représentativité posent problème au sein des OP et mènent à une répartition inégalitaire et peu transparente des quotas.

En plus du caractère monospécifique, certains acteurs déplorent une vision uniquement quantitative et l'absence de critères qualitatifs. A cet égard, certaines ONG préfèrent l'AEP (approche écosystémique des pêches) aux quotas. Celle-ci se définit comme suit « *approche qui a pour objet de planifier, de valoriser et de gérer les pêches, en tenant compte de la multiplicité des aspirations et des besoins sociaux actuels, et sans remettre en cause les avantages que les générations futures doivent pouvoir tirer de l'ensemble des biens et services issus des écosystèmes marins*<sup>40</sup> ».

Enfin, le manque de contrôles empêche cet instrument des quotas d'obtenir l'adhésion d'une majorité d'acteurs.

---

<sup>39</sup> Définition organisation de producteurs, par le Comité National des Pêches : <http://www.comite-peches.fr/organisation-professionnelle/les-organisations-de-producteurs-op/>

<sup>40</sup> FAO, directives techniques pour une pêche responsable : <http://www.fao.org/3/a-i1146f/i1146f.pdf>

## Les aires marines protégées



Les aires marines protégées (AMP) sont des **espaces délimités en mer** qui répondent à des **objectifs de protection de la nature à long terme**<sup>41</sup>. En France, le Code de l'Environnement reconnaît aujourd'hui **15 types d'aires marines protégées**<sup>42</sup>. De nouvelles catégories peuvent être reconnues par arrêtés ministériels. La plupart des aires marines protégées permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable des activités.

A l'échelle du globe, les aires marines protégées atteignaient **3,4% de la surface des océans en 2015**, selon le WWF<sup>43</sup>. En France, le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la mer ont fixé un objectif ambitieux pour la gestion et la protection de l'espace marin : **classer 20% des zones sous juridiction française en aires marines protégées d'ici à 2020**<sup>44</sup>. Ce système de protection est, à première vue, paradoxal : si les objectifs de renouvellement des stocks sont atteints dans les zones protégées, de trop nombreux pêcheurs sont concentrés dans les eaux voisines contenant des ressources trop peu nombreuses.

Si les AMP suscitent plutôt une crainte de la part des pêcheurs qui appréhendent une fermeture définitive de ces zones à la pêche, **Gwen PENNARUN** reconnaît quant à lui leur efficacité en termes de renouvellement des stocks.

Deux théories s'affrontent sur cette question : **Gwen PENNARUN** soutient que les poissons se déplacent et restent dans les zones où ils sont le moins dérangés (les AMP) alors que **Marine BARBIER** et la majorité des décideurs publics considèrent que l'instrument des AMP renvoie à une vision statique des poissons. Ainsi, ils estiment que cette approche est peu pertinente pour protéger les stocks. Pour **Olivier LE PAPE**, dans l'idéal il faudrait 40% de zones marines protégées. L'AMP permet effectivement selon lui de préserver une fraction de ressources et donc des fractions d'écosystèmes.

### LE PLUS GRAND SANCTUAIRE MARIN CREE EN ANTARCTIQUE

Lors de sa réunion annuelle à Hobart, en Australie, un consensus a été trouvé entre les 25 membres de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctiques (CCAMLR).

Après 5 ans de négociation, les Etats viennent de voter en faveur de la création d'une **très vaste aire maritime protégée (AMP) dans la mer de Ross**. Proposée par les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande, elle couvre **1,57 million de kilomètres carrés** (l'équivalent de la surface de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne) dont 1,12 million totalement protégé, où tout prélèvement sera interdit<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> Les aires marines protégées, Les aires marines protégées. *Agence des aires marines protégées* [En ligne] [consulté le 23/10/2016] URL : <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protgees>

<sup>42</sup> Catégories d'aires marines protégées, Les aires marines protégées. *Agence des aires marines protégées* [En ligne] [consulté le 23/10/2016]. URL : <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protgees/Categories-d-aires-marines-protgeesees/Categories-d-aires-marines-protgees>

<sup>43</sup> Rapport du WWF, « Aires marines protégées, un bon investissement pour la santé des océans », p16, 2015. [http://awsassets.wwffr.panda.org/downloads/rapport\\_goc\\_amp\\_4\\_juin\\_2015.pdf](http://awsassets.wwffr.panda.org/downloads/rapport_goc_amp_4_juin_2015.pdf)

<sup>44</sup> Le livre bleu des engagements des engagements du Grenelle de la mer, 2009 : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre\\_bleu.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_bleu.pdf), p14 à p30.

<sup>45</sup> KREMPP Guillaume, journaliste pour actu-environnement, « La mer de Ross contiendra la plus vaste aire marine protégée au monde », octobre 2016

## Les labels



Le **label** constitue un instrument de promotion commerciale d'un produit qui assure aux consommateurs son respect de certaines exigences (environnementales, sociales, etc.). Ainsi, les labels sont apparus dans le secteur de la pêche pour mettre en valeur les produits de la mer issus des pêcheries durables. Le plus connu reste à ce jour le **MSC** malgré les critiques qui lui sont portées.

De prime abord, cet **instrument de régulation** pose un problème important, il fait **reposer la responsabilité** de la transition vers une pêche durable sur les épaules des **consomma(c)teurs**. Leurs choix peuvent pourtant résulter d'un manque d'informations ou de tromperies (problème des « pseudos-labels »). De nombreuses ONG sont très critiques à ce sujet envers plusieurs grandes enseignes qui parlent de « pêche responsable », « pêche artisanale » sans certification/labellisation. C'est notamment le cas de l'association Bloom qui a réalisé une campagne contre les labels trompeurs<sup>46</sup>.

Les acteurs que nous avons interrogés reconnaissent communément que **l'instrument** du label peut être **pertinent** tout en étant quasi-unanimement critiques envers certains comme le MSC. **Anne-Marie Vergez**, explique que « *la labellisation est aujourd'hui complètement détournée [et que] les industriels de la pêche se sont appropriés le MSC* ». **Bertrand Cazalet**, secrétaire du SPMLR confirme « *[qu'à] la différence des « auto-labels », les labels internationaux, délivrés par des organismes indépendants, tels que le MSC, portent en eux-mêmes une logique économique et un objectif de rentabilité qui leur permet de bénéficier, au même titre que les pêcheurs, des retombées financières de leur labellisation (reversement d'un pourcentage des ventes des produits labellisés)* ». L'autre problème identifié est l'abondance de labels : « *aujourd'hui, il y a un label, une étiquette sur presque chaque produit, on s'y perd !* » regrette **Gwen Pennarun**. Cette affirmation est confirmée par **Frédéric Le Manach**, directeur scientifique de Bloom qui explique que « *de bons labels existent mais [qu'on] ne les connaît pas* ». Enfin, certains acteurs soulignent le manque de prise en compte de certains éléments comme la dimension sociale. **Marine Barbier**, donne l'exemple suivant : « *le label [MSC] ne prend en compte que les conditions de pêche, mais il ne prend pas en compte les qualités du produit* ».

Pour dépasser les limites de cet instrument de régulation, de nombreuses alternatives sont proposées. Deux courants principaux sortent du lot : ceux qui souhaitent créer un label public national ou européen et ceux qui souhaitent développer des labels locaux (comme le label Golion<sup>47</sup>) adaptés à chaque territoire. Ces deux alternatives posent également des questions et montrent que le label, s'il peut aider à accélérer la transition vers une pêche durable, n'est qu'un instrument d'accompagnement qui doit s'appuyer sur d'autres instruments plus forts, comme l'interdiction de certaines techniques de pêche.

---

<sup>46</sup> Les labels trompeurs, Bloom Association. *Bloom Association* [En ligne] [consulté le 23/11/2016]. URL : <http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/les-labels-trompeurs/>

<sup>47</sup> Le label Golion est une marque déposée par les pêcheurs petits métiers du Golfe du Lion <http://www.golion.fr/marquage-et-tracabilite/>

## L'interdiction de certaines techniques de pêche



De nombreux freins à la durabilité se concentrent sur les techniques utilisées pour pêcher. La plus connue est le chalut de fond, technique très controversée parce que destructrice pour les fonds marins, mais elle n'est pas la seule remise en cause. En effet, certains arts traînants<sup>48</sup> conduisent à la capture de prises accessoires ; de même, la palangre et autres arts dormants peuvent provoquer la mort accidentelle de poissons ou de mammifères marins. C'est pourquoi, l'interdiction de certaines techniques de pêche est considérée comme indispensable par certains acteurs, comme les ONG et les petits pêcheurs.

**Anne-Marie Vergez** soutient par exemple « *l'interdiction des pélagiques, un système de pêche néfaste et énergivore* », affirmation confirmée par **Gwen Pennarun**, qui considère que « *dans le cas du bar, les pélagiques sur les frayères pêchent des poissons très regroupés et les dérangent continuellement* ».

Les associations de protection de l'environnement (Bloom et Greenpeace en tête) assurent également que l'interdiction de certaines techniques à certains moments est nécessaire. **Frédéric Le Manach**, réclame par ailleurs « *un moratoire sur la pêche électrique et sur la pêche en eaux profondes* ».

En revanche, d'autres parties prenantes estiment qu'il faut préférer la régulation et l'adaptation à l'interdiction. C'est la position défendue par les industriels et les décideurs publics (hors écologistes) et soutenue par **Olivier Le Pape** qui prône « *une adaptation des engins* ». **Marine Barbier** va plus loin en considérant que « *l'interdiction d'une technique, comme le chalutage, entraîne des perturbations dans toute la chaîne* ».

Si cet instrument de régulation peut s'avérer nécessaire dans certaines circonstances, on voit que toutes les parties prenantes ne soutiennent pas sa mise en œuvre. Par ailleurs, il pose une dernière question, celle de la conséquence d'une interdiction. En effet, comme le souligne **Bertrand Cazalet**, « *si on interdit certaines techniques et/ou certaines zones de pêche, il convient d'intégrer les conséquences potentielles des reports d'activités sur les zones adjacentes et sur leurs espèces exploitées. Cela peut générer une augmentation de l'effort de pêche individuel ou collectif, avec des conséquences néfastes (surexploitation et dégradation des habitats) réduisant l'effet bénéfique d'une mise en réserve voisine ou d'une interdiction d'engin. Le maintien d'un équilibre dans la répartition spatio-temporelle de l'activité de pêche demeure un enjeu majeur et tout à fait complémentaire à la durabilité technique des pratiques extractives* ». Ainsi, l'interdiction de certaines techniques de pêche impose de réfléchir à la reconversion.

---

<sup>48</sup> Les **arts traînants** sont des engins actifs où l'on « chasse » le poisson. Ils sont tractés par le bateau (dragues, chaluts, lignes) ou effectuent des encerclements (sennes) Yvonne Bouvet, Le parcours de la mer à l'assiette : présentation de la filière halieutique dans le monde, *Géoconfluences*, 2014

Ces analyses nous montrent que de nombreux instruments de régulation existent pour favoriser la transition vers une pêche plus durable mais que leur efficacité est contestée selon les acteurs interrogés. S'il est difficile de trouver l'instrument idéal, une question se pose pour chacun d'entre eux, celle du contrôle de l'Homme sur la mer. En effet, si la plupart des acteurs reconnaissent que la mise en œuvre d'instruments de régulation doit s'accompagner de mesures de contrôle efficaces et adaptées, l'analyse empirique nous apprend que ce contrôle est toujours insuffisant. Un élément d'explication réside peut-être dans l'idée que les mers et océans constituent le dernier espace non entièrement contrôlé et maîtrisé par l'Homme, puisque sauvage et en grande partie méconnu.

Pour parvenir à encadrer davantage la pêche et mener cette activité vers l'exigence de durabilité, la seule solution réside dans la co-construction d'une réglementation. La vaste étendue de la zone à gérer et la multiplicité des acteurs imposent cette construction commune des instruments de régulation.

## CONCLUSION

Notre analyse a permis de mettre en évidence la permanence, depuis plusieurs années, d'une controverse autour de la pêche et de sa possible transition vers la durabilité. Cette controverse est la conséquence de tensions existantes entre les différentes parties prenantes. L'examen du problème nous permet d'expliquer les origines de cette controverse et les raisons pour lesquelles elle perdure aujourd'hui. En effet, il apparaît, de façon évidente selon nous, que plusieurs désaccords fondamentaux entre les acteurs relèvent de représentations différentes, voire opposées de la pêche, de la mer, de la nature, du rôle et de la place de l'Homme.

Si cette controverse est fortement marquée par la prégnance de systèmes d'intérêt contradictoires (enjeu économique à court terme vs enjeu environnemental à court, moyen et long terme), elle l'est également par des luttes symboliques dont les origines sont culturelles. Les différentes perceptions des acteurs à propos des deux objets centraux de notre étude (la pêche et la durabilité) résultent de rapports contradictoires vis-à-vis des concepts-clés mis à l'épreuve par la controverse (nature/culture, rendement/protection, tradition/modernité etc.). Ces oppositions s'établissent au niveau économique, social, moral, culturel et expliquent les difficultés rencontrées pour établir un consensus entre les parties prenantes.

Pourtant, tous les acteurs font part de leur volonté d'assurer la protection de l'environnement, un rendement économique suffisant pour permettre de nourrir la population et des conditions de travail dignes pour les pêcheurs. Ils doivent prendre appui sur ces piliers communs pour mener la transition de la pêche vers la durabilité. Celle-ci aura lieu lorsque les parties prenantes se rassembleront autour de définitions communes, légitimées par des expertises scientifiques reconnues et matérialisées par des instruments de régulation ambitieux et justes.

## LISTE DES ANNEXES

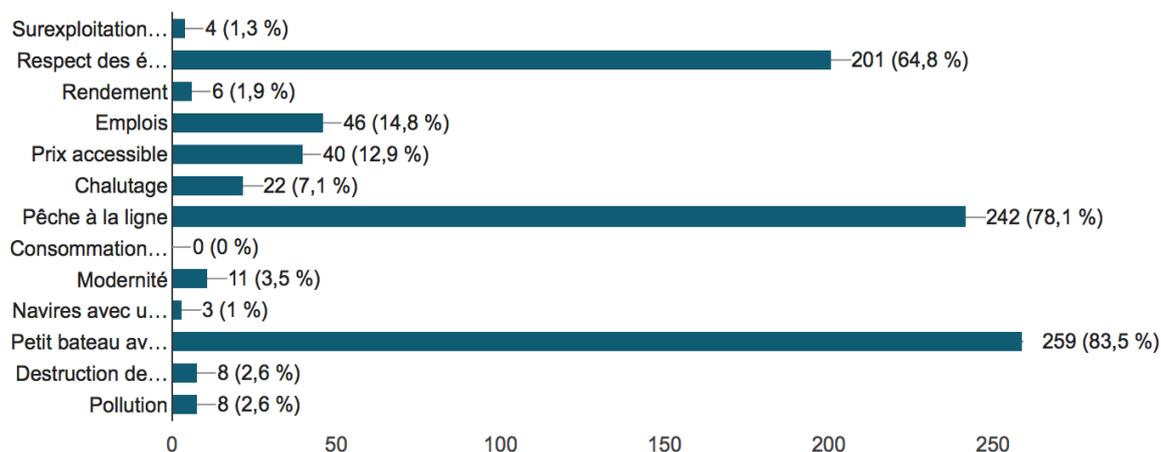
### Annexe 1 - Liste des entretiens réalisés

|  |   |
|--|---|
| <b>Anne-Marie VERGEZ</b>   | Patron Pêcheur du Nahikari de St Jean de Luz (pêche artisanale)   |
| <b>Bertrand CAZALET</b>  | Secrétaire du syndicat des petits métiers du Languedoc-Roussillon (pêche artisanale)  |
| <b>Marine BARBIER</b>  | Chargée de mission France Pêche durable et responsable sur le projet Fish 2 Eco Energy. [France Pêche durable et responsable] (pêche semi-industrielle) |
| <b>Olivier Le Pape</b>   | Enseignant-chercheur en Écologie halieutique (agrocampus Ouest), ancien IFREMER   |
| <b>Frédéric Le Manach</b>  | Directeur scientifique de Bloom, ONG engagée dans la protection de l'environnement  |
| <b>Gwen PENNARUN</b>   | Pêcheur breton « bar de ligne » et membre de l'association des ligneurs de la Pointe de Bretagne (pêche artisanale)                                     |
| <b>Daniel PAULY</b>  | Biologiste canadien et spécialiste mondial des ressources marines   |
| <b>D'autres acteurs interrogés (notamment politiques) ont souhaité garder l'anonymat</b> |   |

## Annexe 2 - Tableaux récapitulatifs des représentations relatives aux différentes formes de pêche (extrait de l'enquête La Pêche durable)

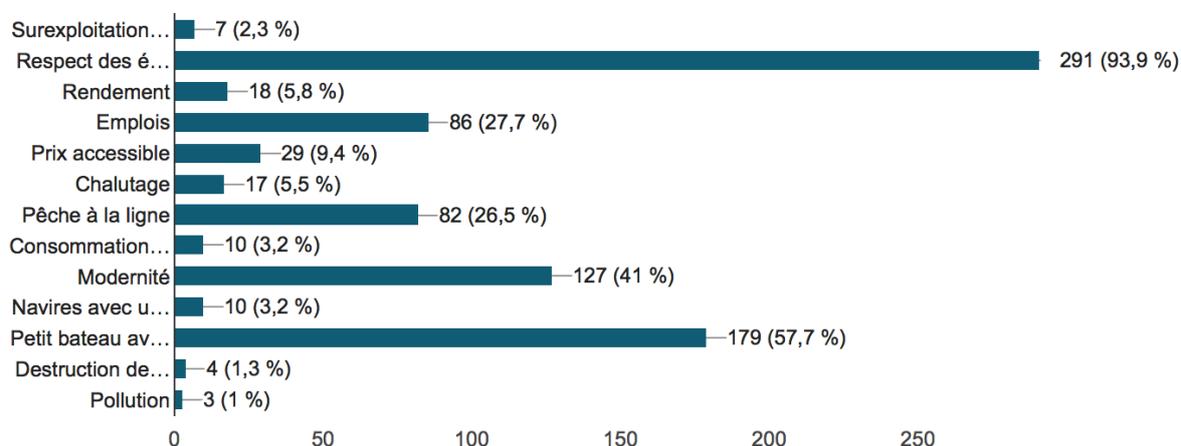
Que vous évoque le terme "pêche artisanale" ? Parmi ces propositions, choisissez-en jusqu'à 4.

(310 réponses)



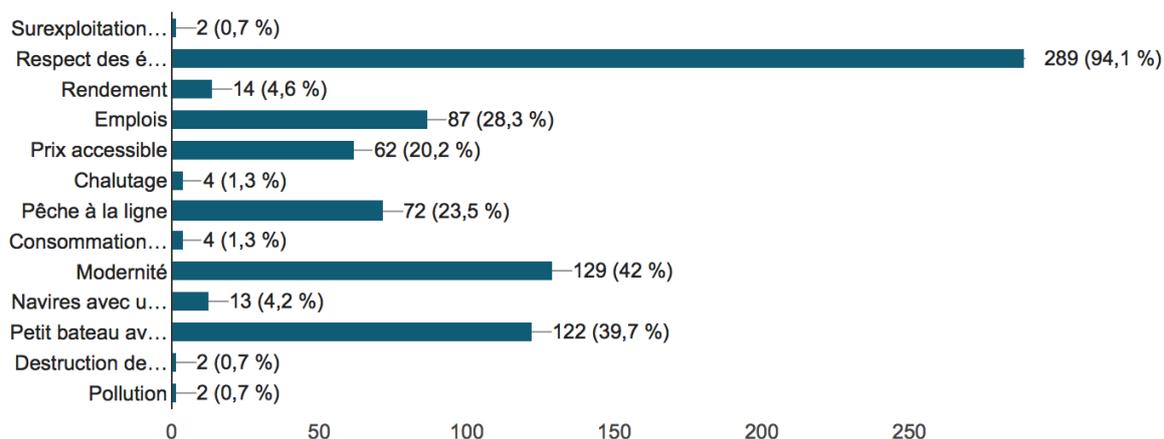
Que vous évoque le terme "pêche durable" ? Parmi ces propositions, choisissez-en jusqu'à 4.

(310 réponses)



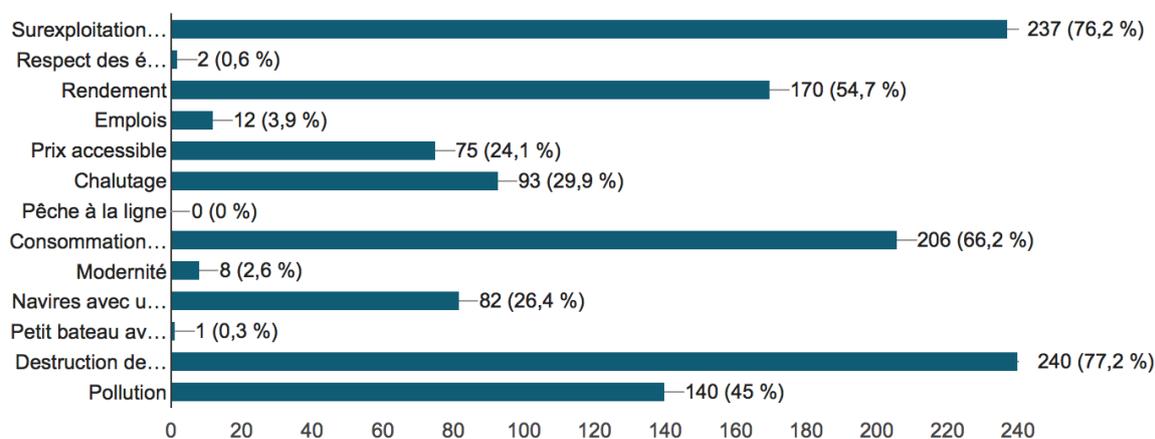
## Que vous évoque le terme "pêche responsable" ? Parmi ces propositions, choisissez-en jusqu'à 4.

(307 réponses)



## Que vous évoque le terme "pêche industrielle" ? Parmi ces propositions, choisissez-en jusqu'à 4.

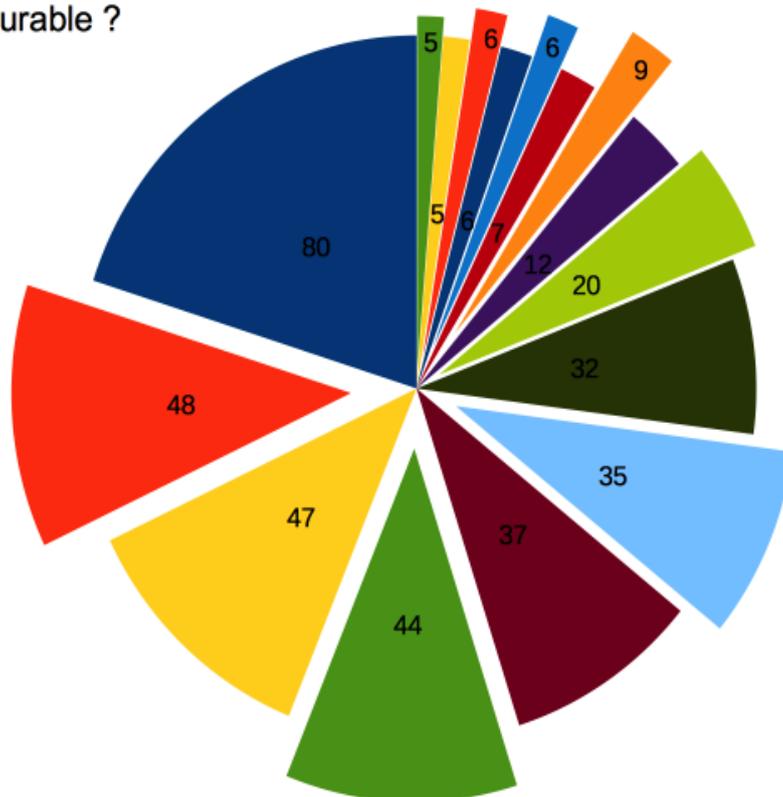
(311 réponses)



### Annexe 3 - Graphique représentant le rôle des consommateurs dans la promotion de la pêche durable (extrait de l'enquête La Pêche durable)

Quel est le rôle du consommateur dans le développement de la pêche durable ?

- Opter pour une consommation responsable et vigilante
- Privilégier les circuits-courts ou le bio
- Consommer moins/plus du tout de poisson ou du moins, d'espèces surexploitées
- Faire pression / boycott / exiger une meilleure information
- S'informer sur l'espèce consommée (état des stocks, provenance etc.)
- Acheter des poissons pêchés suivant les réglementations (taille, méthode de pêche, zones de pêches, respect des quotas etc.)
- Faire attention aux labels / aux étiquettes
- Autres (moins de 5 réponses)
- Rôle important du consommateur (responsable de la demande, protection de l'environnement)
- Privilégier le poisson frais ou de saison
- Acheter des produits issus uniquement de la pêche durable
- Acheter des produits issus uniquement de la pêche artisanale
- Acheter des produits issus uniquement de la pêche responsable
- Peu d'impact du consommateur s'il le changement ne vient pas d'ailleurs (industrie, gouvernements)
- Ne pas acheter de poisson issu de la pêche industrielle
- Réponses inexploitable



### Annexe 4 - Tableau récapitulatif des définitions des différents types de pêches selon 3 critères distincts

|   |               |                         |                                  |                          |                        |
|---|---------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------------|
| En fonction de la durée de la marée et de la quantité de poisson débarqué | Petite pêche  | Moins de 24h en mer     |                                  |                          | 2014 : 56% des emplois |
|   | Grande pêche  | Plus de 20 jours en mer |                                  |                          | 7% des emplois         |
|   | Pêche côtière | 24h à 96h en mer        | 3678 navires :<br>- de 12 mètres | 70% des navires français | 2014 : 17% des emplois |

|   |  |                                  |   |   |                       |
|---|--|----------------------------------|---|---|-----------------------|
| En fonction du lieu                                       |  |                                  |   | 30% des apports en valeur                                 |                       |
|   | Pêche au large<br>(Pêche artisanale et hauturière) | Plus de 4 jours                  | 795 navires :<br>12 à 25 mètres<br><br>Chalutiers hauturiers : + de 25 mètres<br><br>Navires artisans hauturiers : 16 à 25 mètres | 15% des navires français<br><br>50% des apports en valeur | 2014 : 20% des actifs |
|   | Pêche mixte  | Pêche au large comme sur la côte |   | 13% des navires<br><br>20% des apports en valeur          |                       |
| En fonction de la taille du bateau et du statut du patron | Pêche artisanale                                   |                                  | Entre 12 et 16 mètres   | Le patron est propriétaire de son bateau                  |                       |
|   | Pêche semi-industrielle                            | 105 navires en 2014              | Entre 16 et 33 mètres   | Patron propriétaire ou salarié d'un armement              |                       |
|   | Pêche industrielle                                 |                                  | Plus de 33 mètres<br><br>Jauge brute >1000 tonnes   | Patron salarié d'un armement                              |                       |

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages

CHUENPAGDEE *et al.* editors (2006) Bottom-up, global estimates of small-scale marine fisheries catches. Fisheries Centre Research Reports 14 (8). University of British Columbia, Vancouver (Canada). 112 p.

GROTIUS Hugo, *Mare Liberum*, 1609

GAMBARDELLA Sophie, « Chapitre 5. L'expert scientifique et l'exemple des commissions régionales de pêche : un acteur aux multiples visages du processus décisionnel », *Journal International de Bioéthique* 1/2014 (Vol. 25), p. 91-104. URL : [www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-2014-1-page-91.html](http://www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-2014-1-page-91.html)

## Articles de presse

DUPONT Gaëlle, Polémique autour de la pêche certifiée « durable », *Le Monde* [en ligne], 06/09/2010, [consulté le 23/10/16]. URL : [www.lemonde.fr/planete/article/2010/09/06/polemique-autour-de-la-peche-certifiee-durable\\_1407312\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/09/06/polemique-autour-de-la-peche-certifiee-durable_1407312_3244.html)

KREMPP Guillaume, « La mer de Ross contiendra la plus vaste aire marine protégée au monde », *Actu-Environnement* [En ligne], 31/10/2016 [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/ross-mer-protection-biodiversite-27790.php4>

LESCROEL Amelie et ANGERAND Sylvain, Pêche durable : MSC, l'écolabel qui encourage le massacre, *Le Nouvel Obs* [en ligne], 22/02/2011, [consulté le 23/10/16]. URL : [www.rue89.nouvelobs.com/planete89/2011/02/22/peche-durable-msc-lecolabel-qui-encourage-le-massacre-191747](http://www.rue89.nouvelobs.com/planete89/2011/02/22/peche-durable-msc-lecolabel-qui-encourage-le-massacre-191747)

VALO Martine, Polémique autour du label « pêche durable », *Le Monde* [En ligne], 30/11/2016 [consulté le 04/11/2016]. URL : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/30/polemique-autour-du-label-peche-durable\\_5040914\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/30/polemique-autour-du-label-peche-durable_5040914_3244.html)

## Articles de presse spécialisée

BLIGHT Louise K. et al., Fishing for Data in the Ross Sea. *Science*, 2010, vol. 330, pp. 1316 [consulté le 03/10/2016].

BOUVET Yvonne, Le parcours de la mer à l'assiette : présentation de la filière halieutique dans le monde, *Géoconfluences* [en ligne], 06/07/2014, [consulté le 02/12/2016]. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/de-la-mer-a-l2019assiette-presentation-de-la-filiere-halieutique-dans-le-monde>

JACQUET, J., D. Pauly, D. Ainley, P. Dayton, S. Holt, & J. Jackson. Seafood stewardship in crisis. *Nature*, 2010, vol. 467, pp. 28 - 29 [consulté le 03/10/2016].

PAULY Daniel & Zeller Dirk, Catch reconstructions reveal that global marine fisheries catches are higher than reported and declining. *Nature Communications*, Vol.7, 19/01/2016 [consulté le 07/11/2016]. URL : <http://www.nature.com/articles/ncomms10244>

REYES Nastassia, Serge Bahuchet et Jean-Dominique Wahiche, « Quelle définition des « petits métiers » de la pêche ? », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne] 30 juin 2015 [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://ethnoecologie.revues.org/2221>

### Textes législatifs

*Décret n°93-33 du 8 janvier 1993* relatif au permis de mise en exploitation des navires de pêche pris pour l'application de l'article 3-1 du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime.

URL :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000360758&categorieLien=ci>  
d

*Décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012* relatif à l'obligation de réalisation d'un audit énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de cinquante lots ou plus et à la réglementation thermique des bâtiments neufs.

URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/1/27/DEVL1117240D/jo>

Le livre bleu des engagements des engagements du Grenelle de la mer, 2009, pp 14-30. URL : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre\\_bleu.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_bleu.pdf)

Rendement maximal durable, Synthèses de la législation de l'UE [En ligne], 17/10/2011 [consulté le 29/10/2016]. URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:l66037>

### Rapports

Etat des ressources en Europe : une analyse des scientifiques de l'AFH, Communiqué de presse de l'AFH [En ligne] 09/2014 [consulté le 11/11/2016]. URL : [http://association-francaise-halieuutique.fr/images/documents/Communique\\_presse\\_AFH\\_Etats%20des%20ressources%20et%20quotas%20de%20peche%202015.pdf](http://association-francaise-halieuutique.fr/images/documents/Communique_presse_AFH_Etats%20des%20ressources%20et%20quotas%20de%20peche%202015.pdf)

Le Comité d'éthique (COMETS) du CNRS, « Éthique et expertise scientifique », septembre 2005 [consulté le 07/11/2016]. URL : [http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/18-ethique\\_et\\_expertise-2.pdf](http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/18-ethique_et_expertise-2.pdf)

« La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous », FAO, 2016, 39p.

Rendement maximal - Pour une pêche durable, Ifremer [En ligne] 22/07/2015 [consulté le 11/11/2016]. URL : <http://wwz.ifremer.fr/peche/Les-grands-defis/Les-priorites/Rendement-maximal>

MENAKHEM Ben-Yami, La science et les pêcheries, Critique de la base scientifique dominante de la gestion des pêches, Dialogues, Propositions, Histoires [En ligne], 11/2009 [consulté le 08/11/2016]. URL : <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8343.html>

Rapport du WWF, « Aires marines protégées, un bon investissement pour la santé des océans », WWF [En ligne], 2015. 16p.  
[http://awsassets.wwffr.panda.org/downloads/rapport\\_goc\\_\\_amp\\_\\_4\\_juin\\_2015.pdf](http://awsassets.wwffr.panda.org/downloads/rapport_goc__amp__4_juin_2015.pdf)

### Références internet

Les labels trompeurs, Bloom Association. *Bloom Association* [En ligne] [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/les-labels-trompeurs/>

La pêche artisanale, Bloom Association. *Bloom Association* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : [http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/la-peche-artisanale/#\\_ftn2](http://www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/campagne-peche-durable/la-peche-artisanale/#_ftn2)

Ne pas confondre petite pêche et pêche artisanale, Collectif Pêche et Développement. *Collectif Pêche et Développement* [En ligne] [consulté le 24/11/2016]. URL : [http://www.peche-dev.org/IMG/pdf/ne\\_pas\\_confondre\\_petite\\_peche\\_et\\_peche\\_artisanale.pdf](http://www.peche-dev.org/IMG/pdf/ne_pas_confondre_petite_peche_et_peche_artisanale.pdf)

Département des pêches, Code de conduite pour une pêche responsable, Archives de documents de la FAO. *FAO* [En ligne] [consulté le 21/11/2016]. URL : <http://www.fao.org/docrep/005/V9878F/V9878F00.HTM#INT>

Ecolabel, France Agrimer. *France Agrimer* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Ecolabel>

Marquage et traçabilité, Golion. *Golion – Pêcheurs petit métier du golfe du lion* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://www.golion.fr/marquage-et-tracabilite/>

Pêche durable, Greenpeace France. *Greenpeace* [En ligne] [consulté le 26/11/2016]. URL : <http://www.greenpeace.org/france/fr/campagnes/oceans/fiches-thematiques/peche-durable/>

Petit Navire, gros dégâts, Océans - Greenpeace France. *Greenpeace* [En ligne] 06/10/2014 [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://oceans.greenpeace.fr/petit-navire-gros-degats>

Seafood Consumers Put Sustainability Before Price And Brand, Globescan. *Globescan* [En ligne] 13/07/2016 [consulté le 25/11/2016]. URL : <http://globescan.com/news-and-analysis/press-releases/press-releases-2016/103-press-releases-2016/392-seafood-consumers-put-sustainability-before-price-and-brand.html>

L'institut - Ifremer, Ifremer [En ligne], 03/08/2016 [consulté le 11/11/2016]. URL : <http://wwz.ifremer.fr/L-institut>

Questions de confiance, Petit Navire. *Petit Navire* [En ligne] [consulté le 23/11/2016]. URL : <http://www.questionsdeconfiance.fr>

Création d'une plateforme de la petite pêche, Le site des Pêcheurs Responsables pour une pêche durable. *Le site des Pêcheurs Responsables pour une pêche durable* [En ligne] [consulté le 21/11/2016].

URL : <http://www.lepecheurresponsable.com/defense-mer-et-ecologie/la-plateforme-de-la-petite-p%C3%A4che-artisanale.html>

Privilégier une pêche durable, WWF France. *WWF* [En ligne] [consulté le 25/11/2016]. URL :

[http://www.wwf.fr/nos\\_priorites/reduire\\_l\\_empreinte\\_ecologique/copy\\_of\\_privilegier\\_une\\_peche\\_durable\\_29102013\\_1033/](http://www.wwf.fr/nos_priorites/reduire_l_empreinte_ecologique/copy_of_privilegier_une_peche_durable_29102013_1033/)